

# Jeunes sur la frontière

*Thomas Lemaigre et Christophe Mincke*

Où s'arrête la jeunesse et où commence l'âge adulte ? On peut être tenté de croire que ces questions sont ringardes. À l'heure où l'on dit chacun sommé de s'entreprendre soi-même et où les identités que nous devons nous donner ne seraient consistantes qu'à condition de procéder de nos propres normes, une limite comme la frontière mineur/majeur pourrait sembler plus qu'obsoleète.

Mais peut-on faire l'économie des débats qui secouent le législateur qui doit départir ceux qu'il faut soutenir de ceux qu'il faut punir ? Peut-on prendre à la légère les questions que se pose l'enseignant qui voit l'autorité se dérober sous ses pieds, éberlué par l'impuissance qu'il ressent face à sa classe ? Ou le travailleur social qui « co-construit » et accompagne un « projet de vie » ? Peut-on faire fi des questions que se pose tout parent face à un grand ado qui veut prendre le large sans couper le cordon (ou inversement) ? Comment rester fidèle à un projet historique émancipateur, alors que les murs qu'on entendait abolir il y a quarante ans ressurgissent sous forme à la fois de fracture sociale et de replis conservateurs ?

La minorité d'âge est particulièrement exemplative du fait qu'une limite peut sembler à la fois claire et partagée dans un champ, et mouvante et ambiguë dans un autre. Les préoccupations pour l'âge

de l'exercice de la citoyenneté, du rapport sexuel libre ou de la responsabilité pénale, par exemple, débouchent sur des choix collectifs différents. S'y dévoilent des représentations diverses, voire incohérentes, de l'autonomie, de la normalité ou encore de la protection et de la sanction. Il faut se rendre à l'évidence : la limite de la minorité, à défaut d'être une ligne claire, peut apparaître définitivement contingente, mais elle ne perd pas pour autant toute légitimité, que ce soit dans l'expérience et les représentations des individus, ou dans les institutions qui nous tiennent ensemble. La société semble ne pas vouloir ou ne pas pouvoir s'en affranchir. Ne serait-ce qu'en cela, cette frontière et la manière de la franchir ont des choses à nous apprendre sur ce qui nous arrive de façon plus générale aujourd'hui. Nous nous sommes proposés d'explorer cette question en interrogeant différents champs du social, différents aspects de la jeunesse, pour voir comment le problème s'y pose. Pour tenter de dégager une image en relief de ces quelques photographies.

C'est le droit qu'il était évident d'aller questionner en premier lieu, tâche confiée à Isabelle Detry et Isabelle Ravier dans le cadre d'un examen du droit répressif. Elles retracent ainsi l'évolution graduelle de l'optique du législateur, lequel a progressivement désynchronisé les diverses majorités et a, en matière pénale, créé une

« zone de passage à la majorité » échelonnant divers niveaux de prise en charge. Des sanctions administratives communales dès quatorze ans<sup>1</sup> aux mesures éducatives pouvant se prolonger jusqu'à vingt-trois ans, en passant par les possibilités de dessaisissement d'un mineur de plus de seize ans au profit de la justice pénale des adultes, c'est un ensemble de jalons qui a été mis en place, bien plus qu'une différenciation claire entre mineurs et majeurs.

Les trois articles suivants nous embarquent pour autant d'interrogations thématiques : comment se pratiquent « pour de vrai » l'autorité, l'apprentissage et l'autonomie, ces trois lieux de transition de la minorité et la majorité ?

Francis Tilman se plonge dans les tensions liées à l'ouverture de l'école sur l'entreprise via une pédagogie de l'alternance formation-emploi, laquelle crée des statuts et des épreuves intermédiaires et parfois contradictoires entre élève et travailleur. L'auteur s'interroge sur les vertus émancipatrices de cette approche, en bonne partie confinée aux segments les plus délégitimés du monde scolaire, réservée aux jeunes relégués par la hiérarchie des niveaux et des options.

Isabelle Poulet ouvre la boîte noire d'une mesure peu connue de l'aide à la jeunesse, la « mise en autonomie », un accompagnement adapté aux jeunes en difficultés qui, à dix-huit ans, ne peuvent plus relever de la prise en charge de l'aide à la jeunesse. Du jour au lendemain, ils doivent « s'assumer » en se retrouvant dans la frange la plus fragilisée de la population, seuls sur le marché de l'emploi, sur le marché locatif, face aux institutions d'aide sociale, sans liens sociaux solides. Ils se trouvent alors confrontés à mille défis en même temps, sans oublier le poids de leurs fragilités et de leurs frustrations, mais aussi leurs attentes et leurs espoirs.

Bernard De Vos, quant à lui, aborde la problématique de l'éducation au sens large et interroge la possibilité de se fonder sur des modèles culturels différents de ceux sur la base desquels on a soi-même été éduqué. Si c'est (un peu) moins compliqué pour les parents que pour les professionnels, en particulier les enseignants, les inégalités sociales entre familles sont ici très structurantes : « Sans en faire une généralité, il paraît naturel et évident qu'un niveau d'éducation élevé permette de raisonner et de “mettre à distance” les évolutions fulgurantes en la matière ; pour ensuite les intégrer dans la forme d'éducation personnelle que l'on souhaite donner à ses enfants. » En toute logique, ce sont donc les jeunes des milieux les plus défavorisés qui se retrouvent le plus confrontés à toutes sortes de médiations sociales qui, entre prévention et répression, sont autant de modes d'exercice de l'autorité par délégation, et dont l'auteur esquisse les effets dévastateurs.

Sur les trois terrains explorés, nous sommes spectateurs de la mutation d'un modèle culturel travaillé par le projet moderne d'autodétermination individuelle et collective, avec en toile de fond l'allongement de l'espérance de vie, qui a été spectaculaire tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Se retrouver du côté des adultes quand on se figure qu'on a trente-cinq ou soixante ans devant soi pour l'être, ce n'est pas du tout la même chose<sup>2</sup>. Donc si vous êtes né dans cette période, vous n'êtes pas devenu le même majeur que votre père ou votre mère, ni le même que celui que sont devenus ou deviendront vos enfants : pas nécessairement au même âge, pas pour se retrouver à endosser les mêmes droits, et encore moins les mêmes responsabilités.

Ce n'est pas complètement une surprise, évidemment. Par contre, concernant la frontière mineur/majeur, on découvre à

1 | Madeleine Guyot, « Enfants, des SAC à malice », *La Revue nouvelle*, février 2014.

2 | Marcel Gauchet, *L'impossible entrée dans la vie*, coll. « Temps d'arrêt », Yapaqua.be, ministère de la Communauté française, janvier 2008, <http://bit.ly/1yP90vF>.

quel point ce mouvement piège les jeunes les plus défavorisés. Devenir adulte en une substitution harmonieuse des autonomies aux dépendances n'est pas aisément accessible à tous. On peut presque dire qu'il y a une manière de devenir adulte propre aux enfants sages, et une autre réservée aux jeunes « à problèmes ». D'un côté du spectre, l'excellence, la mobilité, l'affranchissement graduel des dépendances, l'hédonisme, l'« adulescence » ; de l'autre, l'injonction à se mettre en projet alors même que les conditions ne sont pas réunies, les contrats, l'activation, les transitions ratées ou subies, que ce soit sur le plan éducatif, professionnel ou résidentiel. Après bientôt quarante ans de chômage massif et structurel des jeunes, la limite mineur/majeur est extrêmement opérante, même sous forme de tranche tampon. Mais elle est tout sauf une évidence partagée. La norme mute, mais cela se fait à géométrie variable.

Pour paraphraser Bernard De Vos, plus que le signe d'une promotion ou d'une reconnaissance, l'autonomie dont bénéficient les jeunes les moins nantis signe leur abandon par la société. Francis Tilman et Isabelle Poulet invitent à chercher des pistes de solutions. La mission des institutions éducatives et sociales est de créer les conditions de l'exercice de cette liberté nouvellement acquise, d'en limiter le prix en équipant la société pour accueillir le jeune. Il ne s'agit bien entendu pas de se contenter d'équiper le jeune pour la société, comme le font les mécanismes d'activation visant à le préparer au jeu concurrentiel de tous contre tous. Il s'agit là d'un chantier considérable... à contrecourant.

On l'aura compris, minorité et majorité ne sont pas qu'une affaire de démographie, de mutations culturelles et de clivages sociaux. Elles sont aussi des productions économiques et politiques. Le sous-emploi massif et durable structure fortement cette expérience de passage, la manière dont elle est perçue de l'intérieur par les

jeunes concernés, et la place que la société leur donne. Cette logique économique est renforcée par l'orientation essentiellement sociale des réponses politiques au chômage (activation, emplois aidés, formations programmées dans des logiques adéquationnistes, etc.) et son corolaire, l'inadaptation des réponses économiques de l'action publique (multiplication des sous-statuts, difficile responsabilisation des acteurs économiques, tabou du partage du travail, etc.) de l'action publique.

On retrouve ici le clivage gauche/droite, mais pas seulement. Il reste en effet une question que ce dossier ne fait qu'effleurer : qui sont les acteurs en lice pour nouer un compromis quand on parle d'émancipation ou d'autonomie ? Le rapport de forces à l'œuvre est vraisemblablement celui qui oppose d'un côté les forces sociales et politiques focalisées sur la stabilité, les fondements, la tradition, l'ordre ; de l'autre celles mues par le mouvement, l'émancipation par l'affranchissement des dépendances, l'auto-construction des destins individuels et collectifs. Sacralisation de ce qui se déstructure contre désir pour ce qui se construit ; repli sur les repères contre ouverture sur l'avenir.

Entre peur de la mutation des limites et exaltation d'une autonomie sans entraves et sans cesse à conquérir, les institutions se débattent et les individus se cherchent.